IV. — TUNISIE

1. — Remaniements ministériels et nouveaux gouvernements

Le gouvernement en place au 1er janvier 1966 est celui du 12/11/1964. Cf. *A.A.N.* (IV), 1965 : 704.

Remaniement ministériel du 24 juin 1966 : M. Ahmed MESTIRI, ambassadeur à Alger, est nommé ministre de la défense nationale en remplacement de M. Bahi LADGHAM (qui reste secrétaire d'Etat à la présidence (1)). M. MESTIRI ne sera installé dans ses fonctions que le 2 juillet.

Remaniement ministériel du 4 septembre : M. Mongi SLIM, secrétaire d'Etat, représentant personnel du Président de la République, est nommé secrétaire d'Etat à la justice en remplacement de M. Hedi KHEFACHA. Celui-ci devient secrétaire d'Etat à la santé en remplacement de M. Fathi ZOUHIR nommé directeur du Protocole.

M. Chedly KLIBI, secrétaire d'Etat aux affaires culturelles acquiert en plus le portefeuille de l'information, son titulaire M. Abdelmajid CHAKER étant nommé ambassadeur à Alger.

---

2. — Conférence de presse du président Bourguiba, le 24 mars 1966

Je voudrais d'abord vous remercier pour les propos aimables que vient de prononcer le Président de votre Association. En tant que doyen des journalistes, j'ai l'impression que je n'ai pas fait tout ce que j'aurais dû faire pour vous faciliter la tâche, puisque c'est la première fois que je me réunis avec vous. Je tâcherai à l'avenir de faire mieux, je me ferai le plaisir de vous rencontrer plus souvent. Vous savez les responsabilités que j'assume depuis des années. Je tâcherai, malgré tout, de vous recevoir et d'engager avec vous des dialogues qui seront certainement utiles pour vous et pour la Tunisie. Je considère cela comme l'accomplissement d'un devoir. Mais c'est un devoir que j'accomplirai avec plaisir.

Entrons, si vous le voulez bien dans le vif du sujet. Me voilà prêt à répondre à vos questions.

(1) M. B. LADGHAM qui est secrétaire général du Parti était ministre de la défense depuis l'indépendance.

1) *Relations avec la France* (2)

a) Où en sont les relations tuniso-françaises ?

b) Comment comptez-vous régler le contentieux issu de la loi du 12 mai 1964 ?

Vous savez que les relations franco-tunisiennes ont connu de nombreuses vicissitudes dont certaines ont été évoquées dans mon dernier discours à l'occasion du 20 mars. Vous avez eu un aperçu de ce nous avons dû faire, pour achever ce qu'on a convenu d'appeler le processus de décolonisation. Vous avez eu une idée des difficultés qu'il nous a fallu surmonter, difficultés qui étaient le fait aussi bien de l'opinion française que de l'opinion tunisienne, de la conjoncture politique, caractérisée en France, par le souci de faire le minimum de concessions et en Tunisie par la volonté de brûler les étapes. Entre ces deux exigences extrêmes, nous avons pu avancer. Même après notre indépendance, nos relations avec la France ont connu des vicissitudes. C'est que les deux parties ne la comprenaient pas de la même façon. Pour des raisons sur lesquelles il est inutile de s'appesantir, nous avons connu des situations parfois dramatiques. Il y a eu des ruptures, des batailles, parfois sanglantes, dûes, tantôt à la guerre d'Algérie, tantôt à l'évacuation.

Nous avons choisi de mettre sur tout cela une étiquette « bavures de la décolonisation » et d'éviter de remâcher continuellement ce passé d'épreuves.

La récupération des terres de colonisation fut le point de départ de nouvelles difficultés. Cependant les relations franco-tunisiennes ont continué, mais elles n'ont plus eu ce caractère particulier que l'on voit dans les rapports entre la France et d'autres pays d'Afrique du Nord et d'Afrique Noire. Si nos relations sont cordiales mais non privilégiées cela n'est pas dû à l'importance de l'enjeu de la loi du 12 mai 1964, ni à la valeur des terres que nous avons récupérées, puisque cette loi prévoit une indemnisation dans le cadre de notre effort de développement. Ce qui à Paris a pu choquer certains milieux, c'est surtout la manière. Vous savez qu'on y tient beaucoup.

Il est inutile, à l'heure actuelle, de reprendre les réquisitoires et les plaidoiries. Je dirai seulement que nous avons été acculés à cette mesure par des considérations très graves touchant à la vie de l'Etat et de la Nation. Pour avoir fait jadis des études de droit, nous savons ce que signifie une rupture de contrat. Nous connaissons le caractère sacré des obligations, des conventions. Mais nous savons aussi, pour l'avoir appris en France, que parfois les conventions doivent s'effacer devant une nécessité impérieuse : la vie et la pérennité de la Nation. La raison d'Etat doit primer toute autre considération. Au début de 1964, nous nous sommes trouvés face à une situation dramatique sur laquelle je n'ai pas besoin de m'étendre : notre balance des paiements et la santé économique de notre pays exigeaient, pour éviter la faillite, de sévères mesures. Les raisons, du reste, en sont compréhensibles. Nous n'avons pas été gâtés par la nature, encore moins par les hommes, surtout pas par la France depuis dix ans.

De graves problèmes de décolonisation s'étaient posés à la Tunisie et nous avions le souci de conduire le processus de décolonisation à son terme. Nous l'avons fait honnêtement et sérieusement. Nous nous sommes trouvés dans une situation où il nous a fallu choisir entre la rupture avec la France et la menace de la faillite. Nous avons essayé de trouver une solution originale de nature à parer à ces deux dangers, en cherchant à négocier sur d'autres bases le problème du retour des terres de colonisation à l'économie nationale.

J'ai toujours cru dans les vertus de la négociation. Déjà, vous vous en souvenez, en février 1956, j'étais allé à Paris pour dire au Gouvernement français que les accords de juin 1955 qui avaient consacré l'autonomie interne, après neuf mois de laborieuses négociations étaient dépassés et que la situation intérieure de la Tunisie exigeait l'ouverture de nouvelles négociations en vue de l'indépendance.

J'avais à l'époque conscience de la difficulté de réviser les conventions signées seulement sept mois auparavant. Pourtant en 1956 j'ai trouvé auprès du Gouvernement

(2) Ces titres sont de la rédaction.

français une plus grande compréhension qu'en 1964. Pour être conforme à la vérité, je me dois de dire qu'en 1964 je ne me suis pas rendu en France comme en 1956, mais j'ai convoqué l'Ambassadeur de France et je lui ai dit à peu près ce que j'avais dit, il y a 8 ans, à MM. Guy Mollet, Pineau et Savary que notre situation, qui était du reste connue du Gouvernement français, ne nous permettait plus de continuer d'appliquer l'accord domanial conclu un an auparavant. Malheureusement, je n'ai pas rencontré la même compréhension.

Alors qu'en 1956, au bout d'une semaine, de nouvelles négociations, s'étaient ouvertes qui aboutirent à un pas en avant, à une nouvelle étape dans le processus de décolonisation, en 1964, je me suis heurté à un mur : le caractère sacro-saint des accords.

Dans ces conditions nous avons été obligés de procéder à la récupération des terres appartenant aux étrangers d'une façon qui n'est peut-être pas très orthodoxe d'un point de vue juridique, mais pour laquelle il existe sinon une excuse du moins des circonstances atténuantes en raison de la situation economique de la Tunisie. Nous avions pensé qu'en proclamant dans la loi du 12 mai notre volonté d'indemniser, nous réduisions le problème à une question financière, à une question de crédits et de paiements, qui auraient pu trouver place dans un ensemble d'accords dans l'intérêt aussi bien de la France que de la Tunisie.

Evidemment, je n'ai pas à regretter ce que j'ai fait. En toute sincérité, j'y étais acculé. Mais je peux mettre cet irrespect de la forme sur le compte de mon inexpérience, puisque le Général de Gaulle lui-même a estimé que les plus grands hommes font parfois preuve d'une certaine inexpérience dans leur comportement. Comme je vous l'ai dit le 20 mars dernier, quand on me proposa la responsabilité du gouvernement, je dis à M. Ladgham que je n'y avais pas pensé parce que j'étais réellement inexpérimenté. Je le suis peut-être resté.

Mais tout cela, c'est du passé et j'estime que des pays qui veulent réellement coopérer sur des bases solides doivent d'abord considérer l'avenir. Tout ce que nous avons fait, nous l'avons fait de bonne foi. Nous avons fait de notre mieux pour sauver ce jeune Etat de la faillite, pour lui permettre de devenir solide, stable et d'assurer ses responsabilités au service du peuple. Et je crois que malgré toutes ces vicissitudes, nous y sommes parvenus. Vous êtes là pour en témoigner. Tant en Afrique qu'en Asie ou en Amérique latine, dans ce Tiers Monde qui émerge à la vie, je crois que, tous comptes faits, la Tunisie peut se flatter d'avoir tenu le coup, d'avoir créé quelque chose de solide, et que ces bavures de la décolonisation, quelle que soit l'importance qu'on peut leur donner sur le plan humain, doivent s'effacer devant l'avenir, devant la coopération, qui correspond aussi bien à l'intérêt de la Tunisie qu'à celui de la France. Mais pour qu'une coopération existe il faut être deux. Heureusement, je pense que le moment d'une vraie coopération approche et j'espère que d'ici la fin d'année nous pourrons reprendre des bases solides, à l'abri de toutes vicissitudes, puisque le processus de décolonisation est achevé, des relations non seulement cordiales et amicales, mais particulières entre la France et la Tunisie.

Ce serait normal entre la Tunisie et la France.

2) *Relations avec l'Afrique*

a) Que pensez-vous de l'avenir de l'O.U.A. après les récents événement en Afrique ?

L'O.U.A. subit une crise de croissance due notamment à ce que cette organisation veut assumer des responsabilités plus importantes que ses moyens. Parfois, la réalité vient dissiper les illusions. Il faut alors rectifier le tir. Les peuples africains, emportés par l'euphorie et l'enthousiasme ne voient pas toujours avec précision les obstacles et les dures réalités africaines.

Ainsi, l'O.U.A. a été mise sur pied. C'est une bonne chose. Mais on a pensé qu'un gouvernement continental à l'échelle de l'Afrique était souhaitable et possible. C'est une vue de l'esprit.

L'avenir de l'OUA, je pense, dépendra du réalisme et de l'envergure des Chefs d'Etat africains. Il faut d'abord revenir à des conceptions réalistes, qui tiennent mieux

compte des divergences et des différences que des siècles de servitude et de colonialisme ont créées en Afrique. Il faut aller petit à petit, en commençant par le plus facile. Pour cela, il faut confier à l'OUA des tâches mieux en rapport avec ses moyens et avec les possibilités d'action des Etats africains dont les options sont souvent différentes et parfois opposées. De cette manière, l'OUA subsistera, se développera, fera des progrès continuels vers la réalisation d'objectifs sérieux et communs. Je crois qu'elle en prend le chemin et je souhaite qu'elle le prenne plus résolument encore, avec la conscience qu'il ne s'agit pas là d'une attitude d'essence néo-colonialiste et impérialiste, mais plutôt d'un retour au réalisme qui seul permettra de faire progresser l'OUA dans la voie de nos idéaux communs.

b) **Quelle est la position de la Tunisie envers le problème rhodésien ?**

Au sujet du problème de la Rhodésie, j'ai eu l'occasion de développer la thèse tunisienne dans un discours que j'ai prononcé à Yaoundé, capitale du Cameroun. J'ai dit tout ce que je pense à ce sujet.

Le problème rhodésien est un problème de décolonisation. Il se pose donc en termes de lutte contre le colonialisme. Le peuple rhodésien doit donc s'organiser en vue de la lutte. Pour la Rhodésie le maître-mot est lutter : le peuple rhodésien dispose d'atouts importants : d'abord la solidarité agissante et l'appui inconditionnel de tous les pays africains. Ensuite, les anciens colonisateurs eux-mêmes sont aujourd'hui acquis à la décolonisation. Rien n'empêche la résistance populaire de se développer en même temps que la pression politique, psychologique et économique de l'Angleterre en vue d'étouffer la rébellion de la minorité blanche. Je suis persuadé que, de cette façon, le peuple rhodésien pourra mettre fin à son calvaire. Mais, cela requiert persévérance et audace. A ce prix. il pourra accéder à la liberté et coexister avec les populations blanches qui vivent en Rhodésie, comme c'est le cas actuellement au Kenya ou en Ouganda, et dans d'autres pays d'Afrique. On arrivera ainsi à une situation normale et juste qui permettra à la majorité africaine de récupérer sa patrie, la Rhodésie.

Malheureusement, les Etats Africains se sont emballés et en ont fait une question d'amour-propre. Je crois que c'est une erreur. Car, l'essentiel est de trouver des solutions pratiques qui permettent à la Rhodésie de recouvrer son indépendance. Il est inutile d'agiter contre la Grande-Bretagne, la menace de la rupture diplomatique si, dans un délai de quelques jours, elle ne parvenait pas à mettre fin au régime de Smith. Ce n'est pas sérieux. Cela ne fait pas avancer l'indépendance de la Rhodésie. On prend des positions fermes, intransigeantes qui limitent notre liberté de manœuvres. On oublie que ces atittudes ne font pas avancer la solution et que l'objectif est la libération de la Rhodésie.

c) **Que pensez-vous du coup d'Etat d'Accra ?**

Des soubresauts agitent l'Afrique et notamment ces pays, qui, se prétendant révolutionnaires, veulent donner des leçons de révolutionnarisme à tout le monde. C'est leur affaire. Pour renforcer leur prestige, ils ambitionnent de jouer le rôle de chefs de file du Tiers-Monde. La poursuite de ces objectifs, malheureusement, les empêche de s'atteler sérieusement à l'œuvre de promotion de leurs peuples. Aussi, ont-ils vu la situation intérieure de leur pays se dégrader de plus en plus : agitation interne, suspension des libertés, difficultés financières et économiques, mécontentement populaire, récriminations et finalement crise de régime et coups d'Etat.

Le drame a parfois des à-côtés humoristiques. Ce fut notamment le cas pour M. N'Krumah qui nourrissait l'illusion de restaurer paix et stabilité dans le Sud-Est asiatique. A cet effet, il avait décidé d'entreprendre un long périple qui l'a conduit jusqu'à Pékin. Pendant que son avion se dirigeait vers la Chine Populaire, son régime s'écroulait sous les coups du Conseil de la Révolution. Arrivé à Pékin, il avait déjà perdu son rang et sa qualité de Chef d'Etat. L'Ambassadeur qu'il avait lui-même accrédité auprès du gouvernement de la Chine Populaire ne le reconnaît plus.

Il y a là une grande leçon à méditer. La solidarité d'un régime ne repose pas sur

les déclarations enflammées, des prises de position démagogiques, des attaques continuelles contre impérialistes, colonialistes et néo-colonialistes.

L'invulnérabilité d'un Etat dépend de ce qui est accompli à l'intérieur et de l'action en vue de réduire chaque jour davantage la dépendance à l'égard de l'ancien colonisateur. Elle dépend aussi de l'efficacité de l'œuvre de promotion économique et sociale entreprise par et pour le peuple. Les régimes qui se sont attelés sérieusement à cette tâche exaltante, qui n'est évidemment pas très spectaculaire sont, plus que d'autres, à l'abri de ces soubresauts.

Je voudrais dire, à ce propos, des paroles d'espoir. Ces soubresauts, je voudrais y voir un puissant stimulant pour tous les pays africains, ceux issus des coups d'Etat et les autres, afin qu'ils s'orientent résolument dans la voie de la promotion de leurs peuples qui est l'objectif prioritaire. J'avoue que cela requiert de la part des responsables, dévouement, envergure et persévérance. Voilà les réflexions que je tire des événement récents d'Afrique.

d) **La récente décision du président Senghor de saisir personnellement le général de Gaulle du projet de communauté francophone vous semble-t-elle constituer un pas positif vers la réalisation de cette communauté ? Où en sont les contacts diplomatiques qui ont été pris à ce sujet ?**

Je ne voudrais pas m'étendre trop sur la question de la communauté francophone. Réellement j'en ai déjà beaucoup parlé et il se trouve que mes déclarations à Radio-Monte-Carlo ont été diffusées hier. L'enjeu et j'en ai parlé à plusieurs reprises au cours de ma tournée africaine, c'est la création, entre les pays qui parlent la langue française d'un lien culturel spécial, qui pourrait s'étendre progressivement à tous les autres domaines de la coopération. Partout où je suis passé en Afrique, cette idée a été acceptée et encouragée. J'ai l'impression qu'en France aussi on n'a pas été insensible à cette proposition. J'ai perçu, cependant, certains signes d'hésitation. En se montrant quelque peu réticent, le Gouvernement français veut sans doute décourager d'avance tous ceux qui auraient tendance à l'accuser d'hégémonie. J'ai dit qu'il n'y avait pas à ce sujet de problème. En tout cas, pour la Tunisie, il n'y en a pas. Les Etats francophones sont, en effet indépendants et responsables de leur destin. Ils ont le droit de s'organiser en fonction d'une communauté de langue et de culture.

Je voudrais, cependant, répéter qu'il ne s'agit pas de ma part d'un geste en vue d'obtenir une quelconque contrepartie. J'ai l'habitude de dire les choses comme je les pense. Or je suis convaincu que l'organisation de la communauté francophone dans le domaine culturel et, dans une seconde étape, dans le domaine économique, serait utile aussi bien pour les pays francophones que pour la France.

J'estime que la Tunisie a dit ce qu'elle avait à dire et qu'elle ne peut pas en dire davantage. La communauté francophone intéresse plusieurs partenaires. Il faut d'abord qu'ils se prononcent. A ce moment-là, nous verrons comment les choses peuvent s'organiser.

e) **En Tanzanie, le président Nyerere a décidé, dans le cadre du parti unique, de libéraliser les élections législatives en désignant deux candidats pour chaque siège à pourvoir. Que pensez-vous de cette initiative ? Vous semble-t-elle pouvoir être appliquée en Tunisie ?**

En Tunisie, chaque citoyen a le droit de faire acte de candidature qu'il appartienne ou non au Parti. Les citoyens peuvent aussi porter leur choix sur d'autres candidats que ceux du Parti. C'est ce qui s'est effectivement passé durant les premières années de l'indépendance. Donc il n'y a aucune raison pour que cela ne se fasse pas de nouveau. Si d'autres organisations, d'autres courants de pensée ne présentent pas de candidats, c'est parce qu'ils se rendent compte qu'ils n'ont pas d'audience auprès du peuple. Ayant de faibles chances de succès ils risquent, en se présentant au verdict du peuple, de faire la preuve qu'ils ne jouissent d'aucun crédit populaire. Si quelqu'un veut se présenter, il peut le faire et rien ne l'empêche de livrer une campagne électorale et d'avoir au moins sa voix.

3) *Relations avec le monde arabe*

a) A la suite des avances faites par certains pays arabes (Liban, Jordanie, etc.) la Tunisie envisage-t-elle de reprendre sa participation aux travaux de la Ligue Arabe ?

Les derniers discours du Président Nasser n'incitent pas les pays arabes à reprendre ou à développer la coopération entre eux au sein de la Ligue Arabe. Du reste, cette coopération est plutôt symbolique. Elle est même le contraire de la coopération. Je crois que la Tunisie n'a rien à faire dans ce guêpier. Le jour où la Ligue Arabe cessera d'être un guêpier, le jour où elle groupera des hommes d'envergure, qui respectent les autres et qui essayent, par la discussion, de dégager des bases d'accord pour élaborer ensuite une stratégie commune, ce jour là, la Tunisie reprendra sa place au sein de la Ligue Arabe. A l'heure actuelle, la Ligue Arabe est dénaturée. Son action est déviée de son objectif initial. Jadis, elle était un aéropage d'Etats souverains, égaux en droits et en devoirs. Aujourd'hui, l'un de ces Etats — l'Egypte — se comporte comme si elle a un droit de tutelle sur tous les autres. Et il agit en conséquence, bien que sans succès. Au début on pensait que ses slogans ne prêtaient pas à conséquence. On s'est rapidement rendu compte qu'ils recouvraient une volonté d'hégémonie. Au Yémen, Nasser s'enlise chaque jour davantage. Il attaque le congrès panislamique, et s'en prend aux Chefs d'Etat Arabes sans ménager personne. J'ai l'impression qu'en raison de tout cela, son prestige au Moyen-Orient est gravement entamé.

La Tunisie en renonçant à assister aux réunions de la Ligue Arabe a, dans une certaine mesure, mis fin à cette espèce d'envoûtement, de terreur qu'inspirent les campagnes de calomnies et de dénigrement du Caire. Nombre de pays arabes récupèrent leur liberté de choix et cessant de s'aligner purement et simplement sur la position de l'Egypte, font face à la furie nassérienne. En un certain sens, je puis dire que l'attitude de la Tunisie, loin d'être négative, est plutôt positive. Cette attitude, la Tunisie l'adoptera tant que le sérieux et le respect mutuel n'auront pas repris leurs droits au sein de la Ligue Arabe. Voilà ce que je veux vous dire. J'ai toujours évité d'aggraver la situation, d'alourdir l'atmosphère. Aux insultes, aux menaces, aux intimidations, je n'ai pas répondu. Les échecs successifs de Nasser finiront bien par lui faire comprendre qu'il fait fausse route et que les raisons de ses échec ne sont le fait ni de l'impérialisme ni de la réaction mais sont imputables a sa manière de gouverner, à sa conception des relations inter-arabes.

b) Que pensez-vous de la décision du récent « Petit Sommet Arabe » de ne pas rétablir les relations avec la République Fédérale Allemande ?

Ce que je sais, c'est que tous les pays arabes qui ont rompu avec l'Allemagne Fédérale, s'emploient activement à rétablir des relations économiques dont ils tirent le plus grand profit. Certains les ont déjà rétablies. Donc, la rupture avec l'Allemagne Fédérale est destinée à la consommation intérieure. C'est un geste gratuit. Il ne peut aboutir qu'à un échec. Avant le prochain « Petit Sommet », la preuve en sera faite.

c) Que pensez-vous de la situation en Syrie ?

La Syrie est la terre de prédilection des coups d'Etat et de l'instabilité. Durant les dernières années, dix-sept ou dix-huit coups d'Etat ont déjà secoué ce pays frère. J'ai l'impression malheureusement, que ce n'est pas fini. Je souhaite ardemment que la Syrie retrouve équilibre et stabilité et que ses gouvernants puissent se consacrer à la promotion du peuple syrien, au lieu de s'ériger en apôtres violents du socialisme et du panarabisme.

Cette démesure, cet extrêmisme verbal, cette démagogie virulente ne prouvent-ils pas que dans certains pays du Tiers-Monde, comme c'est le cas en Syrie et en Egypte, les gouvernants manquent d'envergure ? Les complexes, l'orgueil leur masquent la réalité et ils s'étonnent, au bout de dix ans, de n'avoir réussi qu'à détériorer la situation de leur pays. Evidemment le choc est pénible. Au lieu d'agir sur les causes réelles

de leurs déboires, ils accusent un bouc émissaire : le colonialisme, l'impérialisme, le monopolisme et même la bureaucratie.

d) **Le colonel Boumédienne, dans une déclaration récente a fait état du « Maintien de l'intégrité territoriale algérienne ». Ces propos ont été interprétés comme une allusion au problème des frontières avec le Maroc et la Tunisie. Quelle est la position tunisienne sur cette question ?**

Je n'ai pas l'impression qu'il y ait un problème de frontières entre la Tunisie et l'Algérie. La seule difficulté provient sans doute de cette affaire de la « Borne 233 » qui ne peut avoir les dimensions d'un problème de frontières. Au moment où nous avons pris la direction des affaires nationales, nous avons trouvé dans nos archives, un accord frontalier entre la France et l'Empire Ottoman conclu à Tripoli le 19 Mai 1910 précisant que la frontière tuniso-tripolitaine allait jusqu'à une borne qui portait le chiffre 233. Mais, entre temps, les français occupant aussi bien la Tunisie que l'Algérie trouvèrent plus commode pour des raisons de communication, d'administration saharienne, de nous prendre quelques unes de ces bornes. Nous avons ainsi trouvé une frontière qui s'arrête à Fort Saint. Nous avons donc estimé que notre frontière devait arriver jusqu'à la borne 233. Il s'agit d'une zone très étroite, d'une bande de terrain où il n'y a ni eau ni pétrole, ni vie, ni hommes. Cela ne peut donc engendrer un conflit de frontière. Seulement, l'existence d'un accord international en forme, dont la valeur juridique est incontestable, précise nos droits.

La solution de ce petit problème qui n'a pas une grande importance constitue simplement un test de bon voisinage de la part de nos frères algériens. Il s'agit pour nous plutôt d'une question de sentiments que d'une affaire politique. Nous sommes, du reste, tombés d'accord là-dessus avec l'ex-Président Ben Bella. Le gouvernement actuel de l'Algérie, arguant que M. Ben Bella n'en a rien dit, a demandé le temps d'examiner ce problème. Nous leur avons donc présenté le dossier et je souhaite bien que tout cela n'ait pas l'importance que certains veulent lui donner, que ce problème mineur soit définitivement liquidé. Ainsi ne restera-t-il plus aucun nuage entre nous et l'Algérie.

4) *Situation internationale*

a) **Où en sont, Monsieur le Président, les relations entre la Tunisie et la Communauté Economique Européenne ?**

Dans le but de définir nos rapports avec la C.E.E., plus connue sous le nom de Marché Commun, nous avons fait depuis quelques années des démarches. Notre premier Ambassadeur auprès de la Commission de Bruxelles a été accrédité le 30 octobre 1962. Des conversations exploratoires ont eu lieu ; il s'agissait d'obtenir l'aménagement d'une zone de libre échange entre la Tunisie et les pays du Marché Commun. La Commission a reçu mandat pour engager des conversations avec notre Ambassadeur, un mandat du reste assez limité. Les crises qu'a connues le Marché Commun lui-même n'ont pas facilité les choses. A un moment donné, une réaction de la France a mis en question l'existence même du Marché Commun. Ces difficultés sont aujourd'hui surmontées. La France a repris sa place. Les problèmes ne sont pas encore pour autant tous résolus. Je constate, et je le dis avec beaucoup de regrets, que certains partenaires du Marché Commun ont adopté vis-à-vis de la Tunisie des positions négatives, notamment l'Italie dont la production est concurrente de la nôtre. C'est pourquoi, sur son intervention, une gamme de nos produits fut d'emblée écartée de la négociation : huiles d'olives, fruits et légumes frais ou en conserves.

Il est tout de même possible de se mettre d'accord sur des solutions de compromis. En effet, notre production est peu importante par rapport à la production italienne. Ensuite, la création d'une communauté d'intérêts implique des concessions réciproques. Enfin, il faut tenir compte des nécessités de notre développement. Le développement de la Tunisie intéresse l'Italie. La prospérité de la Tunisie est susceptible d'offrir à l'Italie des possibilités de coopération importantes et très avantageuses. Il s'agit donc

de savoir qu'il est possible, avec les Etats du Marché Commun, de trouver des solutions qui limitent dans une certaine mesure des intérêts particuliers mais qui, en même temps, favorisent le développement de nos échanges avec eux. Cela ne peut être, en définitive, qu'utile aussi bien pour l'Italie que pour la Tunisie. Il s'agit seulement de préciser d'avance les quotas auxquels la Tunisie aura droit en ce qui concerne les sardines, l'huile d'olives et notre production agricole. Et l'Italie aussi bien que la France, ont intérêt, pour obtenir une situation plus avantageuse en Tunisie, à faire preuve de compréhension. Le développement de la Tunisie, et d'une façon générale, de l'Afrique du Nord, avec l'aide et la coopération des pays du Marché Commun, c'est tout de même une chose importante, qui doit peser de tout son poids dans le choix des priorités. Des concessions mineures sont indispensables pour accomplir cette œuvre commune de prospérité, de bien être et de paix.

b) **Monsieur le Président avez-vous l'intention de vous rendre en visite officielle à Washington, comme cela a été prévu ?**

Je n'ai, à aucun moment, prévu de me rendre en visite officielle à Washington, du moins dans un proche avenir.

Je pense, au contraire, avoir le plaisir de recevoir en Tunisie des personnalités américaines importantes.

c) **Monsieur le Président que pensez-vous des déclarations récentes de l'ambassadeur américain Goldberg selon lesquelles une coexistence pacifique avec Pékin est possible ? Estimez-vous que cette affirmation puisse favoriser une détente entre les U.S.A. et la Chine Populaire ?**

C'est un peu comme si, durant la guerre mondiale, l'un des pays beligérants avait dit : « la paix est possible ». Le jour où la Chine changera son orientation, s'occupera, comme cela devrait être dans tous les pays du Tiers-Monde, d'améliorer le niveau de vie du peuple chinois plutôt que de mener à travers le monde la croisade contre l'impérialisme, le jour où elle acceptera les principes de la coexistence pacifique comme l'a fait l'Union Soviétique, ce jour-là la guerre froide cessera. Ce jour-là l'émulation, la compétition entre les différents régimes, les différents modes d'organisa tion de la production et de la distribution des richesses, se feront dans la paix et pour la paix. Les modèles de développement, qui se sont révélés plus efficaces, c'est-à-dire qui auront donné le plus de résultats finiront par l'emporter. La coexistence pacifique finira-t-elle par s'imposer à la Chine ? Je le crois, le jour où la Chine se rendra compte que la guerre n'est pas payante, et qu'elle risque de sceller la fin de l'humanité. Alors, force sera pour elle, dans la conduite de sa diplomatie, d'adopter la coexistence pacifique. Sur cette planète qu'est la terre, ne sommes-nous pas condamnés à vivre ensemble en attendant de pouvoir trouver le moyen de vivre dans la lune ? Cela se fera peut-être un jour. Contentons-nous aujourd'hui de vivre en bonne harmonie sur cette planète, où après tout, il fait bon de vivre.

d) **Monsieur le Président vous avez déclaré à la C.B.S. qu'il fallait que cessent les deux hégémonies chinoise et américaine au Vietnam. Cela constitue-t-il un changement de la position tunisienne à l'égard du problème du Vietnam ?**

L'interview à laquelle vous faites allusion, je l'ai accordée à la C.B.S. il y a un an. Elle a été publiée à Tunis le 25 mai 1965. Elle n'a donc en rien modifié notre position sur le Vietnam. Je suis homme à dire les choses honnêtement. Il existe à l'heure actuelle une hégémonie américaine dans le Sud du Vietnam dictée par les responsabilités qu'assument les U.S.A. pour empêcher le communisme de submerger le Sud-Vietnam. Quant à l'hégémonie chinoise au Nord-Vietnam, elle est la conséquence de la lutte du peuple vietnamien contre les troupes de l'occupation française, entre 1950 et 1954. En 1954 Ho Chi Minh remporte la victoire de Dien Bien Phu. Qui sait, peut-être qu'à la place d'Ho Chi Minh, et me trouvant exactement dans le même contexte géographique

et dans les mêmes conditions de lutte, j'aurais accepté l'aide de la Chine. Il y a des aides qui se payent cher. Après le partage du Vietnam des centaines de milliers, plus d'un million de vietnamiens, fuyant le régime communiste, se sont réfugiés dans la zone Sud où un régime stable fut constitué. A la conférence de Genève de 1954, des élections libres furent prévues pour réunifier et définir le statut définitif du Vietnam. Cela n'a pas été possible. Ce fut aussi le cas pour la Corée et l'Allemagne. Certaines idéologies, quand elles ont contribué à libérer un pays, s'y installent à demeure. Aux délégations du Nord-Vietnam et à celles du Sud-Vietnam j'ai tenu le même langage. Celui de la franchise et de l'honnêteté. Les Vietnamiens, ai-je affirmé, ont une personnalité commune, la même civilisation, une vieille histoire. Ils ont connu pendant des siècles la domination chinoise. S'ls voulaient sincèrement se réunir et travailler ensemble, ils pourraient se libérer aussi bien de l'hégémonie chinoise que de l'hégémonie américaine. Ils trouveraient auprès des Américains, j'en suis sûrs, aide et compréhension. Si les Chinois adoptaient la même attitude, la paix renaîtrait dans cette région. Les Vietnamiens pourraient alors choisir en toute liberté le régime qu'ils voudraient, parce que personne ne tenterait de leur imposer ses choix et ses conceptions idéologiques. Le Vietnam cesserait ainsi d'être satellisé par la Chine ou par les Etats-Unis. A l'heure actuelle la guerre se poursuit avec son cortège de souffrances. C'est que le peuple vietnamien lutte dans la confusion. La lutte contre la domination coloniale se confond maintenant avec la lutte contre la domination communiste. Cette confusion aggrave le problème. La seule issue, je pense, est de rendre la parole au peuple vietnamien libéré de toute forme d'hégémonie, de quelle nature qu'elle soit. C'est la seule solution qui puisse assurer le retour de la paix dans cette partie du monde. Toute autre solution ne ferait que créer les conditions de nouveaux soubresauts, de nouveaux troubles et peut-être d'un conflit généralisé.

e) L'incident de Palomares est-il de nature à justifier une campagne pour la dénucléarisation du bassin méditerranéen ?

Cet accident, il est vrai a posé le problème de la dénucléarisation de la Méditerranée. Ces projets de dénucléarisation, de neutralisation, je crains qu'ils ne résolvent aucun problème. Ce sont des slogans. Croyez en mon expérience. J'ai vécu, deux guerres mondiales et je sais ce qu'il est advenu de toutes les promesses de neutralité. La guerre, c'est pour les pays belligérants, une question de vie ou de mort. Aucune frontière, aucun scrupule ne les arrête.

Nous aurons beau dénucléariser la Méditerranée, si la victoire dépend justement de la position stratégique de la Méditerranée, que ferons-nous ? ce n'est pas la Tunisie ou l'Algérie, ou la Grèce qui vont empêcher ces Etats mastodontes de porter la guerre chez nous. Nous avons connu cela en Tunisie même Il fut un temps où les deux belligérants, l'Axe et les alliés, avaient besoin d'occuper la Tunisie. Ils n'ont pas demandé l'autorisation au Bey, pas même à la France de Pétain. Plutôt que de discuter la dénucléarisation, de la neutralisation, il faut essayer d'empêcher que la guerre se déchaîne. La paix, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut d'abord la faire. Il ne faut pas que les hommes qui sont à la tête des grandes puisances s'imaginent pouvoir profiter de leur force pour s'imposer au monde. L'expérience des deux derniers conflits mondiaux a montré que les guerres ne résolvent pas les problèmes. Elles les compliquent plutôt, et les problèmes qui furent à l'origine de la 2e guerre mondiale paraissent dérisoires par rapport aux problèmes qu'elle a engendrés et qui subsistent encore à l'heure actuelle.

Comparez le fameux couloir de Dantzig, qui paraissait choquant entre deux pays indépendants, avec la situation de Berlin partagé en deux, au milieu d'une zone soviétique. Dire qu'une guerre, livrée au nom de la liberté et de la démocratie et qui a duré six ans a abouti à cela.

Si nous sommes encore en paix, nous le devons à l'équilibre de la terreur. La paix repose sur la dissuasion, et sur la crainte du pire. L'essentiel n'est pas de penser à la dénucléarisation à la neutralisation, l'essentiel c'est que tout le monde soit convaincu qu'en appuyant sur le boûton de la machine infernale il n'atteindra pas ses objectifs, mais risque d'être détruit en même temps que l'adversaire.

f) Où en sont les relations économiques entre la Tunisie et l'U.R.S.S. ? Entre la Tunisie et les pays socialistes ? Quelles sont les perspectives d'avenir ?

Les relations de la Tunisie avec l'Union Soviétique sont bonnes. Nous avons conclu un accord commercial d'une durée de quatre ans, ainsi qu'un accord de coopération économique qui porte notamment sur la construction de barrages, élément essentiel pour le développement de notre agriculture et pour résoudre le problème de l'eau. D'autres projets sont à l'étude, tels les barrages de Kasseb, Ichkeul et Ellil dans le Nord. La coopération entre nos techniciens et les techniciens soviétiques est réellement une chose qui fait plaisir. J'ai eu l'occasion de rencontrer certains de ces techniciens et de constater la sympathie qui les lie aux techniciens tunisiens.

Nous sommes tous contents de coopérer parce que les partenaires possèdent le sens du sérieux, de la productivité, du travail bien fait et une totale conscience professionnelle.

L'Union Soviétique nous a accordé, d'autre part, un prêt pour financer en partie l'Institut Technique destiné à former en particulier les ingénieurs. Enfin l'U.R.S.S. a mis à notre disposition un prêt de 5 millions de roubles pour l'achat de biens d'équipement. J'espère que l'Union Soviétique — et j'ai eu l'occasion d'en parler avec la délégation russe qui a visité dernièrement la Tunisie — ne nous considère pas comme un satellite de l'Amérique. Nous ne sommes le satellite de personne. Nous n'insultons personne, pas même les impérialistes. Nous avons conscience de notre souveraineté et nous voulons coopérer. Les Américains sont nos amis, nous leur devons beaucoup et nous avons envers eux une grande dette de reconnaissance. Il en est de même, d'ailleurs, des Français, bien qu'ils nous aient combattus, et des Anglais. Nous voulons étendre le champ de nos relations et de la coopération, pour y englober non seulement l'Union Soviétique mais les pays socialistes, et même la Chine si elle veut bien de notre amitié et use dans ses notes de termes plus courtois. Nous ne faisons pas d'anti-communisme ou d'anti-quoi-que-ce-soit. Nous avons nos principes que nous avons acquis sur le banc des écoles et qui font que nous respectons la liberté, la dignité humaine. Nous n'avons aucun complexe vis-à-vis de n'importe quel régime ou contre n'importe quelle théorie. Dans notre lutte contre le sous-développement nous avons mis en œuvre des moyens utilisés dans les pays socialistes comme des moyens appliqués dans les pays capitalistes ou semi-capitalistes. Nous les avons adaptés à nos objectifs en fonction de la réalité tunisienne. Je vous ai dit l'importance de notre coopération avec l'U.R.S.S. Notre coopération avec les autres pays socialistes n'est pas moins importante. Il y a des accords économiques avec la Tchécoslovaquie pour la construction de l'usine de vigogne à Monastir, avec la Pologne pour les ateliers mécaniques du Sahel à Sousse, avec la Bulgarie pour la construction de la Cité Sportive de Tunis, qui sera peut-être suivie d'autres cités sportives dans d'autres chefs-lieux de gouvernorats. Nous bénéficions aussi de l'assistance technique d'experts, architectes, médecins. Avec la Yougoslavie nous entretenons une coopération très importante. C'est vous dire que la Tunisie est un des rares pays à jouir de l'estime d'un si grand nombre de pays dans le monde parce qu'elle a su et sait se faire respecter, parce qu'elle ne se laisse satelliser par personne. Elle s'occupe simplement de résoudre ses problèmes internes, les problèmes du sous-développement avec l'aide de tous les pays qui veulent bien lui prêter leur concours. Elle ne réclame pas des dons, mais des prêts portant intérêts et qu'elle est décidée à rembourser, tout en comptant d'ailleurs pouvoir s'en passer un jour. C'est notre objectif primordial dans cette lutte pour le développement.

g) Le financement du plan quadriennal est actuellement en cours de prospection. Quelle part de crédits est d'ores et déjà assurée ? Par qui ces crédits seront-ils consentis ? Comment compte-t-on assurer le financement de la totalité des projets prévus ?

Nous avons prévu que notre Plan quadriennal serait financé moitié par la Tunisie moitié par l'aide extérieure. Ces prévisions tiennent toujours et l'exécution du Plan se fait d'une façon normale. En ce qui concerne l'aide extérieure, vous savez que la Banque Mondiale a promis de participer à concurrence de 100 millions de dollars.

Mais ce n'est pas tant le chiffre qui est important que le principe, c'est la caution de la Banque Mondiale en faveur de la Tunisie peut encourager les autres nations à aider la Tunisie dans son effort de développement. Je crois que beaucoup de pays comprennent maintenant cet effort et sont prêts à nous apporter leur aide. Il y a entre autres, les Etats-Unis, la R.F.A., le Koweit, la Suède, l'U.R.S.S., la Yougoslavie, l'Italie et la Hollande. L'Italie fera probablement davantage. Je crois que nous nous orientons vers une meilleure coopération. J'ai l'impression que nous entrons dans une période de grande coopération, qu'avant la fin de cette année des accords importants seront signés et que tous les vieux contentieux seront réglés y compris celui de l'huile et des produits maraîchers.

Nous saurons trouver des solutions qui assurent l'avenir tout en tenant compte des intérêts particuliers. Je ne suis pas inquiet pour le financement de nos projets. Evidemment pour arriver à un rythme d'accroissement de 6,5 %, il faut un grand effort. J'espère qu'avant la fin de la quadriennie la situation avec la France se normalisera et que nous pourrons établir avec elle des relations particulières comme d'autres pays qui sont dans le même cas que nous. Comme nous, ils ont conclu des accords qui ont été dépassés sans qu'il en sésulte de sanctions. Je pense que l'appoint de la France sera important. J'espère qu'à la fin de la quadriennie nous serons plus à l'aise.

5) *Problèmes intérieurs*

a) Quel est le pourcentage du secteur privé et du secteur étatique tunisien et quels sont leurs destins dans les jours à venir ?

Je vous rappelle notre attitude dans ce domaine. Il ne s'agit pas pour nous d'employer des slogans ou d'arracher les biens des gens pour le plaisir de nous venger et d'humilier. Ce qui nous intéresse dans la propriété c'est l'usage qui en est fait. Si la gestion, d'une façon générale est déficiente et si le propriétaire abuse de son droit en perturbant par son égoïsme la circulation ou la production des biens, en voulant trop gagner aux dépens de la collectivité, l'Etat intervient pour organiser la gestion au profit de l'intérêt général. Ainsi nous faisons profiter le maximum de citoyens en augmentant la production, en l'orientant et en l'utilisant à bon escient. Notre objectif est d'assurer une meilleure utilisation du potentiel national. Mais si l'entrepreneur privé est en mesure de par sa formation, de gérer son affaire, conformément à l'intérêt général, nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'il subsiste. Bien mieux, nous sommes là pour l'aider. Il est arrivé au gouvernement de dénationaliser certains hôtels et de les céder à des personnes privées présentant des garanties de bonne gestion, c'est-à-dire capables de les gérer convenablement dans l'intérêt de la collectivité et conformément aux directives du Plan. Mais l'Etat intervient chaque fois que l'entreprise intéresse la vie de toute la population et constitue un secteur vital pour la nation. C'est le cas des entreprises du gaz, de l'eau et de l'électricité. Bien sûr, nous avons nationalisé des entreprises mais jamais dans un esprit de vengeance en vue de nous faire passer pour marxistes ou plus révolutionnaires que les autres. Nous l'avons fait dans un esprit de justice sociale et par souci d'efficacité et de rentabilité.

Nous l'avons fait sans contrainte. Et c'est parce que le peuple — capitalistes et pauvres, syndicalistes et patrons — a compris, qu'il nous fait confiance. La valeur de notre régime réside dans le fait que chaque citoyen est convaincu que l'Etat travaille pour le bien de tous, pour l'intérêt général. Même si l'Etat intervient, c'est pour lui faire produire davantage. Il ne s'agit pas de le frustrer, de l'humilier, mais de le guider pour mieux servir l'intérêt général.

Notre approche des problèmes est particulière. Elle est aussi originale. Il n'y a pas de priviliégiés, et il n'y a pas de lutte de classes. Ce qu'il y a, c'est une grande œuvre qui nous permet de susciter une prise de conscience non seulement chez les ouvriers mais aussi chez les capitalistes, ceux qui possèdent un capital matériel ou intellectuel, pour faire d'eux des instruments de promotion, de prospérité et de progrès, dans l'intérêt de la nation entière.

b) **Pourquoi le nom de Lénine vient-il d'être donné à une rue de Tunis ? Que pensez-vous de Lénine et de son œuvre ?**

A Tunis nous avons tout un quartier où la Municipalité a estimé bon de faire porter à certaines rues des noms de grands hommes qui ont apporté leur contribution à la civilisation actuelle, à l'orientation et au développement du monde moderne. Parmi ces grands hommes, il y a Lénine. C'est une grande figure à laquelle nous devons beaucoup de respect. L'humanité doit à Lénine les bonds en avant qu'elle a pu réaliser. Les répercussions qu'a eu la révolution d'octobre sont énormes. Je suis persuadé que la révolution d'octobre, la victoire de l'Union Soviétique et le rôle qu'elle a joué pendant la deuxième guerre mondiale ont été pour beaucoup dans la libération des peuples colonisés. Cette espèce d'émulation pour libérer les peuples a facilité en Afrique l'amorce du processus de décolonisation. La présence de l'Union Soviétique constitue un moyen de pression, parfois même de chantage. C'est un facteur déterminant, même quand on ne partage pas avec l'Union Soviétique toutes ses idées, ses théories, ses doctrines et surtout sa façon de gouverner les hommes.

Je vous ai parlé tout à l'heure du prix que paient certains pays quand ils sont libérés par les communistes. Mais nous ne pouvons pas nier cependant qu'ils ont contribué à la libération d'un grand nombre de pays dans le monde. Nous avons voulu exprimer tout cela en faisant porter le nom de Lénine à une des rues de Tunis. Oui, j'ai souvent cité le nom de Lénine quand il a dit qu'il faut accepter beaucoup de choses pour en changer quelques-unes. C'est un principe qui régit notre politique. Nous sommes beaucoup plus léninistes qu'on le croit, et c'est pour cela que nous sommes en train de réaliser une véritable révolution en Tunisie : une révolution en profondeur dans les structures mentales, dans les esprits. Il a fallu, pour réaliser tout cela, procéder par étape et accepter les compromis. Il a fallu d'abord accepter d'atteindre un moins grand nombre d'objectifs que nous l'aurions souhaité et puis, petit à petit, nous avons progressé jusqu'à la réalisation totale de nos objectifs.

c) **Pourquoi vient-on de créer un Conseil de la République ? Pouvez-vous nous définir exactement ses attributions ?**

En réalité, le Conseil de la République n'est pas une institution nouvelle. Il m'est arrivé souvent de réunir tantôt le Conseil des Secrétaires d'Etat, tantôt le Bureau Politique. Il m'est arrivé même de les réunir successivement à 24 heures d'intervalle pour certaines décisions importantes. Parfois, je trouvais plus commode de les réunir ensemble. Ainsi je pouvais discuter avec les uns et les autres, car certains membres du Gouvernement ne sont pas membres du Bureau Politique et inversement. C'était alors le « Bureau Politique élargi » ou le Conseil des Secrétaires d'Etat élargi. La nouveauté porte donc sur le nom puisque le « Conseil de la République » est composé des secrétaires d'Etat et des membres du Bureau Politique. Ainsi on évitera les élargissements à droite ou à gauche. D'autre part, en vertu de la Constitution, il était dit qu'en cas de vacance de la Présidence de la République, les membres du Gouvernement désigneraient un Président de la République intérimaire. Dorénavant, c'est le Conseil de la République, composé des membres du Gouvernement et du Bureau Politique, qni aura à désigner, en cas de vacance de la magistrature suprême, le Chef de l'Etat intérimaire en attendant la désignation par l'Assemblée Nationale du Président de la République pour la période restant à courir. Ces dispositions seront intégrées à la Constitution après sa révision par l'Assemblée Nationale.

d) **Où en est l'organisation du Parti socialiste destourien, telle qu'elle a été décidée par le Congrès de Bizerte ?**

L'organisation du Parti qui a été décidée par le Congrès de Bizerte n'a fait que consacrer les changements qui avaient été apportés dans les structures du Parti, avant le congrès, à titre expérimental. Le problème des relations entre Parti et Etat a été finalement résolu. Nous avons pu trouver une solution convenable, sans heurts ni tiraillements. C'est ainsi que le gouverneur, qui est président du Conseil du Gouver-

norat, est en même temps président du Comité de Coordination. Le secrétaire général du Comité de Coordination, élu par les comités des cellules réunis en congrès régionaux est en relation directe avec le Bureau Politique.

Les institutions valent dans une large mesure par les hommes qui les dirigent. C'est parce que les hommes se sont formés, que des organismes ont été rodés dans la lutte puis dans l'édification de l'Etat, que le Parti est à l'heure actuelle en mesure de jouer de plus en plus son rôle de moteur, de guide et de rassembleur de la Nation. J'ai eu dernièrement l'occasion d'assister à une réunion de la commission idéologique du Parti. Au cours de cette réunion, j'ai eu le plaisir de voir les professeurs d'université, des enseignants, des étudiants, des ingénieurs participer aux débats. C'est ça le propre de la Tunisie. Nous n'avons pas un Etat avec des techniciens et des administrateurs qu'il faut faire cohabiter et coopérer. Nous avons toujours essayé de former des techniciens militants qui connaissent les problèmes que pose le développement économique et qui possèdent le souffle nécessaire pour que leur travail se fasse dans la joie et pour qu'ils se sentent concernés par la lutte exaltante du peuple en vue du progrès et de la prospérité de la nation.

---

3. — Rupture des relations avec la R.A.U., le 4 octobre 1966

Le Conseil de la République s'est réuni hier après-midi sous la présidence du Chef de l'Etat. Il a examiné diverses questions concernant l'activité de différents Secrétariats de l'Etat. Il a en particulier, passé en revue les divers aspects de la situation dans le monde arabe, portant son attention sur la tension permanente qui caractérise les rapports interarabes et qui fait obstacle à toute coopération multilatérale.

Le Conseil a estimé que la dégradation de la situation est due :

● A la prétention d'un Etat à exercer seul sa tutelle sur les peuples arabes, et à imposer sa domination sur les autres Etats, par la violence, la menace, et l'intervention directe.

● A la déviation de la Ligue des Etats Arabes de la ligne que sa Charte lui a fixée, pour devenir un instrument entre les mains du Gouvernement du Caire, et une officine de calomnies et de chantage. Cette organisation s'est ainsi écartée de sa mission originelle qui consiste à établir un libre dialogue entre les Etats membres, étant entendu que ceux-ci sont également responsables et ont des devoirs et des droits égaux. Elle a perdu de vue les objectifs essentiels pour lesquels elle a été créée, à savoir le renforcement de la coopération et de l'entraide entre les pays frères, la recherche de règlements amiables aux conflits qui peuvent surgir entre eux, et la coordination des efforts de tous, pour affronter les grands problèmes intéressant l'ensemble de la Communauté Arabe.

● A la tendance dominante à la démagogie et aux surenchères dans nombre de pays arabes, ce qui a fait perdre de vue toute action sérieuse en vue de résoudre les problèmes pendants, et provoqué des diversions démagogiques qui, loin de favoriser la recherche de solutions valables, ne font qu'aggraver les dissensions entre pays arabes.

Le Conseil a examiné en particulier l'état des relations tuniso-égypytiennes qui, depuis quelques semaines sont marquées par des campagnes de plus en plus violentes lancées par la radio et la presse du Caire, campagnes qui, en s'attachant à calomnier et à injurier le Chef de l'Etat, portent atteinte à la dignité de la Tunisie.

Le Conseil a également souligné que la poursuite de telles campagnes, au vu et au su des autorités égyptiennes, si ce n'est à leur instigation, constitue une violation flagrante des engagements qui sont à la base de tout échange de représentations diplomatiques, quel qu'en soit le niveau.

● A la tendance de certains hommes politiques arabes à faire des causes sacrées, telle celle de la Palestine ou du Yémen, un objet de marchandages, et à tromper l'opinion publique arabe par le mensonge et la duplicité, aux dépens des Arabes frustrés de leur patrie.

En conséquence, le Conseil a confirmé le boycottage par la République Tunisienne, de tous les travaux de la Ligue, tant qu'elle n'aura pas changé de ligne de conduite

et qu'elle ne sera pas revenue à un strict respect de la Charte, dans sa lettre et son esprit.

Le Conseil a également décidé la rupture de toutes les relations diplomatiques entre la République Tunisienne et le Gouvernement Egyptien.

Il a recommandé l'adoption d'une position identique à l'égard de tout Etat dont la presse et la radio ne respectent pas les traditions de courtoisie internationale.

Le Conseil, tout en exprimant sa fierté pour l'attitude ferme et clairvoyante adoptée par la R.T.T. et les journaux tunisiens, face aux campagnes incessantes lancées par les machines de la propagande égyptienne, leur recommande de rester dignes et de s'en tenir au langage de la raison et de la pondération, de se garder de verser dans l'injure, et de s'abstenir de tout propos susceptible de semer la haine. Ainsi la R.T.T. et la presse tunisienne préserveront leur honneur, se maintiendront dans le respect des règles de la courtoisie internationale, et préserveront les liens de fraternité qui nous unissent à tous les peuples arabes, y compris le peuple égyptien frère, quels que soient les régimes politiques auxquels il peut être soumis ou les attitudes qu'affectent ses gouvernants.

---

4. — Révision de la constitution

a) **Ancien article 51.** Cf. *A.A.N.* (I), 1962 : 786.

Art. 51. — En cas de vacance par décès, démission ou empêchement absolu, les membres du gouvernement désignent l'un d'entre eux pour assurer provisoirement l'intérim des fonctions de Président de la République et adressent sans délai au Président de l'Assemblée Nationale l'acte de désignation.

L'Assemblée Nationale se réunit, sur convocation de son président, de plein droit au cours de la cinquième semaine depuis la vacance, afin d'élire le nouveau Président de la République parmi les candidats remplissant les conditions prévues à l'article 39 et pour le reste du mandat.

Cette élection a lieu au scrutin, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour qui doit avoir lieu vingt-quatre heures après le deuxième tour de scrutin.

b) **Nouveau texte voté par l'Assemblée nationale tunisienne, le 17 novembre 1966.**

« En cas de vacance de la présidence de la République à la suite du décès, de la démission ou d'une incapacité certaine, le Conseil de la République se réunit obligatoirement et immédiatement, conformément aux dispositions de la loi, pour désigner parmi ses membres celui qui doit assumer provisoirement les charges de la Présidence de la République. Le document relatif à cette désignation est immédiatement communiqué au Président de l'Assemblée Nationale.

L'Assemblée Nationale se réunit sur convocation de son président le cinquième jour de la date de vacance, pour élire un successeur à l'ancien Président de la République pour le reste du mandat de celui-ci parmi les candidats qui satisfont aux conditions énoncées au premier alinéa de l'article 39.

Les candidatures sont enregistrées auprès de la commission prévue par l'article 39 au cours des trois jours suivant la date de vacance.

L'élection par l'Assemblée Nationale se fait au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative aux tours suivants. L'élection doit intervenir au cours d'une seule séance ».

(1) Travaux préparatoires : Discussion et adoption par l'Assemblée nationale dans sa séance du 17 novembre 1966.

c) **Loi n° 66-67 du 28 novembre 1966, portant institution d'un Conseil de la République** (1). *J.O.R.T.* (51), 29/11-2/12/66 : 1672.

Au nom du Peuple,

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne.
L'Assemblée Nationale ayant adopté.
Promulguons la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué un Conseil Supérieur de l'Etat dénommé « Conseil de la République »; il est réuni et présidé par le Président de la République.

ART. 2. — Le Conseil de la République est composé des membres du Gouvernement et des membres du Bureau Politique du Parti Socialiste Destourien.

ART. 3. — Le Conseil de la République examine les affaires dont il est saisi par le Président de la République.

La présente loi sera publiée au *Journal Officiel de la République Tunisienne* et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Tunis, le 28 novembre 1966.

Le Président de la République Tunisienne,
HABIB BOURGUIBA